



ABONNÉ... A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, DE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE... Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 13 Mai 1868.

## BOURSE DE PARIS.

	R° 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 11 mai.....	69 35	99 95
Du 12.....	69 55	99 60
Du 13.....	69 50	99 50

## BULLETIN.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'Empereur et l'Impératrice ont visité aujourd'hui le concours régional d'Orléans »

» En arrivant dans cette ville, Leurs Majestés se sont d'abord rendues à la Cathédrale, où elles ont été reçues par Mgr Dupanloup, à la tête de son clergé. Après avoir parcouru l'exposition dans ses différentes parties, et reçu les autorités et les fonctionnaires, l'Empereur a distribué les récompenses décernées à l'agriculture.

» A l'arrivée comme au retour, l'accueil des populations a été des plus enthousiastes.

» L'Empereur et l'Impératrice sont rentrés aux Tuileries, à six heures et demie.

» Leurs Majestés étaient accompagnées dans cette excursion par Son Exc. le général Fleury, grand écuyer; le général de Wauvert, aide-de-camp; le marquis d'Havrincourt, chambellan; le commandant duc d'Elchingen et le capitaine comte de Lauriston, officier d'ordonnance; le baron de Bourgoing, écuyer; par M<sup>me</sup> la vicomtesse Aguado, et M<sup>me</sup> de Saulcy, dames du palais; M<sup>lle</sup> Marion, demoiselle d'honneur et le comte de Cossé-Brissac, chambellan. »

A l'allocution que M. le Maire d'Orléans a adressé à Leurs Majestés en les recevant à la gare, l'Empereur a répondu :

« Monsieur le Maire, »

» J'ai accepté avec plaisir votre invitation, » parce que je suis toujours heureux de me retrouver au sein d'une ville qui, tout en conservant religieusement de glorieux souvenirs » et de si patriotiques sentiments, se livre avec » ardeur aux luttes du travail et de l'industrie. »

» J'ai voulu constater par moi-même vos progrès et les encourager, persuadé qu'au milieu »

» de la tranquillité générale de l'Europe, ils » peuvent se développer avec confiance.

» Je vous remercie des sentiments que vous » manifestez pour l'Impératrice, pour mon Fils » et pour moi. »

Sur le seuil de la Cathédrale, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, a adressé à Leurs Majestés un discours auquel l'Empereur a répondu, en ces termes :

« Je suis très-touché des nobles paroles que » vous venez de m'adresser.

» C'est dans ces lieux qu'on se rappelle avec » bonheur ce que peuvent pour le salut et la » grandeur d'un pays la foi religieuse et le vrai » patriotisme. C'est dans cette ville que s'est » produit un des faits les plus merveilleux de » l'histoire, et le fleuve qui coule sous vos murs » fut autrefois un des remparts de votre indé- » pendance, comme il protégea, dans des temps » plus rapprochés, les héroïques débris de nos » grandes armées.

» En venant, l'Impératrice et moi, nous mê- » ler aux fêtes populaires de la ville d'Orléans, » nous avons d'abord voulu nous agenouiller » dans son ancienne basilique et, au milieu des » grands souvenirs du passé, demander à Dieu » sa protection pour l'avenir. »

» Je vous remercie, monseigneur, je remercie » votre clergé des prières que vous voulez bien » élever au ciel pour l'Impératrice, pour le » Prince Impérial et pour moi.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice sont rentrées hier au soir à Paris, très satisfaites de la magnifique ovation qu'elles ont reçue à Orléans.

Lundi matin, l'Empereur a signé le décret de promulgation de la loi sur la presse

On mande de Rome qu'un différend a surgi entre le gouvernement du Pape et la légation prussienne. Voici à quel propos : La police du cardinal Antonelli, sachant que des « libéraux » se réunissaient à l'ambassade pour comploter contre le pouvoir temporel, a fait plusieurs tentatives pour pénétrer dans la résidence du représentant prussien. Le débat prenait de sérieuses proportions, quand le Saint-Père, informé de l'épisode, a exigé qu'elle prit fin.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

à merveille... Un parc de trois cents arpents clos de murs... Des meubles du temps de Louis XIV... Et de plus, à Paris, pour y recevoir vos amis, un hôtel rue Matignon, entre cour et jardin. Et vous verrez comme on y sera heureux !

— Toujours demain !

Par intervalles, Henri devenait plus tendre. Il lui baisait la main, s'inquiétait de la voir si longtemps souffreteuse, et la pressait de se porter mieux avec des câlineries qui ne la persuadaient pas. Elle voyait la main de madame de Givray sous tout cela.

— Vous m'aimez donc encore ? lui disait-elle dans les moments où il avait tous les dehors de la tendresse.

— Pourquoi me demandez-vous cela ?

— Pour le savoir.

— Quelle folie !

— Répondez toujours.

— Eh bien !... oui, je vous aime.

— En êtes-vous bien sûr ?

— Ingrate ! N'êtes-vous pas au fond de toutes mes pensées et de tous mes projets ?

— Oui, tout au fond... reprenait-elle avec un rire nerveux.

S'il avait eu un cri, s'il se fût jeté à ses pieds ou dans ses bras en lui tout avouant, elle lui aurait pardonné. Ce mélange d'affection préméditée et de préoccupations naturelles lui était insupportable. Indifférent, il lui semblait cruel; caressant, il devenait hypocrite.

Etonnée de ne plus entendre parler de Marcelle. Elise vint la voir. Elle fut effrayée de la pâleur morbide de ses joues et l'accabla de questions. Dans les premiers moments, madame de Chervette évita de répondre, puis enfin :

— Tu m'averussais, il n'y a pas longtemps, de prendre garde à mon bonheur et de ne pas m'y fier... Va ! la prophétie n'a pas été longue à se vérifier !

La municipalité d'Orléans, a invité tous les descendants de la famille d'Arc, à assister à la célébration du 439<sup>e</sup> anniversaire de la délivrance de cette ville.

Ces descendants, les seuls connus, sont encore au nombre de quatre :

M<sup>me</sup> Albertine Gauthier d'Arc, épouse de M. de Julienne, docteur en droit, avocat à Aix ;

Son fils, M. de Julienne d'Arc, sous-lieutenant au 9<sup>e</sup> de ligne ;

M<sup>me</sup> Lanery d'Arc ;

Et M<sup>me</sup> Anisière d'Arc, dont le mari est capitaine de frégate, et commande aujourd'hui un de nos bâtiments dans les mers de l'Indo-Chine.

Le *Moniteur* de ce matin promulgue, dans sa partie officielle, la loi sur la presse.

## Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Marseille, 11 mai.

Mgr Lavignerie, archevêque d'Alger, est arrivé à Marseille.

Constantinople, 10 mai.

Le Sultan a ouvert aujourd'hui, le Conseil d'Etat. S. M. est arrivée à la Porte, à onze heures. Les ministres ont présenté leurs rapports sur la situation des divers projets de loi. Un discours a été prononcé à cette occasion par le Sultan.

Pour faciliter l'expédition des affaires, on a créé quatre sous-préfectures de police et un système de tribunaux correctionnels et criminels.

Le bruit de l'apparition du typhus dans les prisons de Bronne, est officiellement démenti.

Londres, 11 mai, 7 h. du m.

L'exécution de Michaël Barrett, qui devait avoir lieu demain, est remise à huitaine pour permettre une nouvelle enquête ordonnée par le ministre de l'intérieur.

St-Petersbourg, 10 mai.

Le *Journal de St-Petersbourg*, publie la nomination du général Stackelberg au poste d'ambassadeur de Russie à Paris.

M. de Budberg est arrivé à St-Petersbourg.

Rome, 10 mai.

En suite d'une déclaration des médecins, un passeport a été délivré pour Eaux-Bonnes, au cardinal d'Andrea. S. Em. partira incessamment et passera peut-être quelques jours à Naples et à Sorrente.

## LE CODE RURAL ET LES CHEMINS AGRICOLES.

Nous sommes en mesure d'annoncer aux propriétaires et aux cultivateurs que le code rural, pour ce qui regarde les chemins d'exploitation,

viendra cette année en délibération au Corps législatif.

Dans la séance de mardi, M. de Dalmas, rappelant les promesses antérieures du gouvernement, a demandé où en est la question des voies de communication agricoles, c'est-à-dire des passages destinés à faciliter l'exploitation des propriétés d'enclaves éloignées des routes et des chemins vicinaux. Voici, d'après le *Moniteur*, la réponse de M. le ministre des travaux publics et de l'agriculture :

« Les questions qui se rattachent au bon entretien des chemins vicinaux ont été, depuis l'année dernière, l'objet d'études particulières de la part du gouvernement. Le conseil d'Etat a examiné en assemblée générale un projet relatif aux chemins vicinaux. Je crois pouvoir dire à la chambre que cette partie du code rural a déjà été adoptée. La chambre sait également que les différentes parties du code rural ont été, depuis quelques mois, discutées par le conseil d'Etat. Le gouvernement a l'espérance de pouvoir, avant la fin de la session, présenter l'ensemble du livre premier du code rural, relatif au régime du sol, et, dans ce premier livre, se trouveraient comprises les dispositions relatives aux chemins ruraux. Dans le cas que je ne prévois pas, quant à présent au moins, où le conseil d'Etat, à cause de ses grandes occupations, n'aurait pas terminé l'élaboration du code rural, je crois qu'il entre de saisir la chambre de la partie de ce code relative aux chemins vicinaux. »

C'est donc chose convenue : les chemins d'exploitation auront un chapitre intercalé dans le projet de loi sur les voies de communication rurale. A la bonne heure ! mais il s'agit de savoir si les futures stipulations seront simplement réglementaires, ou bien si l'on fournira aux propriétaires et cultivateurs les moyens de se tirer d'embarras que vont obtenir les municipalités. Nous avons, dans beaucoup d'endroits, des syndicats dont les statuts sont parfaits comme formule des droits et des devoirs des intéressés, riverains et autres. Cependant, les chemins, passages, sentiers, traines, etc., laissent beaucoup à désirer. Pourquoi ! hélas ! toujours par le motif qui retarde tant d'améliorations désirables : le manque d'argent.

Est-ce qu'on ne pourrait pas introduire dans le projet de réglementation des chemins agricoles, la faculté, pour les syndicats, d'emprunter sous la garantie des communes ? Celles-ci naturellement, c'est-à-dire les municipalités, puis l'administration départementale, auraient le droit

— Certes, non ; mais cependant il faut bien qu'il y ait quelque chose. Si moindre est le dommage à ce double point de vue, moindre est l'offense.

— Tu plaides, tu ne sens pas !

— Si, si ! mais je veux te mettre en garde contre ton propre ressentiment. As-tu bien pensé à la joie qu'il doit y avoir pour une âme droite à retrouver converti, repentant, ramené dans le droit chemin le pêcheur qu'on domine de toute la hauteur de son pardon ? Et comme on reste femme, tout en ayant quelque lointaine ressemblance avec les anges, il est même permis d'écraser un peu le coupable sous le poids de sa miséricorde. Plaisir d'orgueil n'est pas mince, dit-on ; celui-là, tu peux le cultiver. Va, va ! tu n'as pas assez mesuré la puissance du coin du feu, du droit légal, du fauteuil où l'on s'assoit sans trouble, des pantouffles que l'on chausse chaque soir...

— Oh ! des pantouffles ! fit Marcelle.

— J'ai dit le mot, je ne le rétracterai pas. Oui, des pantouffles qui vous ramènent dans une chambre où l'on a le droit de pleurer, de rêver, de penser tout haut, d'être soi et d'être à une autre qui a le même nom, les mêmes intérêts, le même avenir, et qui un jour partagera le même tombeau. La fièvre tombe, la crainte s'en va, on est à l'aise dans ces pantouffles bourgeoises et dans cette chambre honnête, parce qu'on y est dans la vérité et dans le devoir. Vienne une maladie, un chagrin, on n'en vaudra plus sortir, on maudira le temps qu'on a perdu loin d'elles, et l'on sera tout surpris d'avoir pu aimer une autre femme que celle qui vous fait cette paix et se contente ment. Ce sont des jours mauvais à passer, des années l'en récompenseront. Pars et laisse au pardon le temps de mûrir dans ton cœur. Je sais bien que ce que je te dis manque de poésie, que tout cela même est marqué au coin de la plus modeste imagination, et que les âmes passionnées ne veulent pas marcher dans les humbles sentiers où je te pousse. Mais le

— Leur indifférence les rend-elles plus justes ?

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 13 Mai 1868.

# MARCELLE

PAR AMÉDÉE ACHARD.

VIII

Elle eut la fièvre toute la semaine. Henri était tout à ses affaires et à Anselme. Chaque jour, et deux ou trois fois par jour, il entra chez Marcelle. Il lui demandait de ses nouvelles, s'asseyait au coin du feu, tisonnait, se relevait, ouvrait un livre, regardait un album, changeait de place, écartait le rideau de la fenêtre, prononçait quelques mots, puis restait devant la cheminée, les jambes croisées, les bras derrière le dos. Sa pensée était ailleurs.

Chez madame de Givray, sans doute, se disait Marcelle, qui l'observait douloureusement.

Elle se trompait. M. de Chervette était alors fort occupé d'un canal dont Anselme avait eu l'idée et dont il poursuivait la concession en haut lieu. Quelquefois il se ramenait pour parler de ses affaires. Il y avait des mines d'or dans l'avenir.

— Pourquoi faire ? lui demandait Marcelle.

— Mais pour vous acheter un château que je connais aux environs de Chantilly, disait-il. Vous y serez

La reproduction est interdite.



de révision, de sanction, de rejet même. Les imprudences, les impatiences seraient conjurées ; mais les besoins réels seraient satisfaits et les entreprises solvables facilitées.

Nous prenons la liberté de soumettre ce vœu campagnard aux conseils municipaux. S'ils adhéraient à l'idée, sauf à la formuler et préciser mieux que nous ne saurions faire et que leurs sollicitations parvinssent, ce qui est facile, à nos députés avant la discussion du projet rural, elles exerceraient certainement une sérieuse influence.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

MONITEUR.

Le *Moniteur* contient une correspondance de Londres, en date du 8 mai, consacrée à l'exposé de la crise parlementaire. Nous lui empruntons les lignes suivantes :

« Assurément, disent les partisans du ministère, il faudrait, en temps ordinaire, une dissolution immédiate. Mais la réforme électorale ne peut être appliquée que dans les premiers jours, de 1869. Les nouvelles listes ne sont pas dressées. Les bills pour l'Ecosse et l'Irlande ne sont pas votés. Si des élections avaient lieu en ce moment, il n'y aurait pas moyen de ne pas recourir aux anciens collèges électoraux, et l'on aurait ainsi une chambre qui, destinée à ne vivre que quelques jours, serait sans force morale et sans autorité. N'est-il donc pas plus simple d'ajouter les partisans du cabinet, d'attendre quelques mois et de laisser au futur parlement, nommé en vertu de la réforme, le soin de décider une question d'une gravité exceptionnelle ? »

« L'opposition n'admet pas ce raisonnement et persiste à soutenir que le parlement actuel est parfaitement en mesure de régler sans retard la question qui fait l'objet de ses débats et qui rentre en tout point dans sa compétence. »

CONSTITUTIONNEL.

« Du budget de la guerre » sous ce titre et sous la signature de M. A. Fonville, secrétaire de la rédaction, le *Constitutionnel* publie des considérations politiques appuyées sur des statistiques et démontrant que, loin de dret venant un effectif intérieur à celui que les chambres ont trouvé indispensable sous le gouvernement de Juillet et sous la République : « Il demande au patriotisme du Corps législatif les résolutions suivantes :

1° Maintenir nos places fortes en état, nos approvisionnements et notre matériel au complet ;

2° Conserver nos cadres intacts, afin de ne pas être obligés, dans un moment difficile, de faire de ces promotions exagérées qui ébranlent l'armée ;

3° Augmenter la solde des officiers, devenue manifestement insuffisante ;

4° Constituer une bonne armée permanente et de nombreuses réserves exercées, afin de pouvoir passer rapidement du pied de paix au pied de guerre, et, suivant les circonstances, soit augmenter l'armée permanente au moyen des réserves, soit augmenter les réserves en diminuant l'armée permanente, et conserver toujours intacts les forces nationales.

« C'est donc une véritable institution que

temps n'est pas propice aux grandes aventures ! Que ne l'appelles-tu madame de Longueville pour rompre en visière avec le monde et la costume ! Et puis, c'est à ton cœur que je m'adresse, à celle dont j'essayais les larmes quand elle était enfant !

Madame de Chervette resta sombre, regardant par la fenêtre le ciel où couraient de grandes nuées noires. Elle battait le tapis du bout de son pied.

— Je t'en prie, ajouta Elise, qui l'attira vers elle doucement.

— Eh bien ! soit, dit Marcelle, en serrant la main d'Elise, je partirai.

Madame Estourmel, un peu émue, ramena son chapeau sur ses épaules et se leva.

— Quoi, déjà ! reprit Marcelle.

— Ma chère, il faut que j'aie prend ma fille aînée, qui est chez sa marraine, pour la conduire aux Tuileries où ses frères l'attendent. Après quoi, des emplettes dans deux ou trois magasins pour tous ces marmots, et en rentrant une leçon de piano. Tu verras un jour ce que c'est que les leçons de piano ! Ce soir, je traite : c'est le jour du dindonneau. Dix parents ! Je mets les petits plats dans les grands ! Et chez moi, c'est moi qui vois tout. M. Estourmel le veut ainsi... Ah ! Dieu ! si M. Estourmel voulait un peu me faire ce que te fait ton mari, c'est moi qui serais contente !

— Il faut toujours que tu ries !

— Mignonne, c'est une consolation que je me donne. Les événements se chargeront de me faire pleurer. Ainsi tu partiras ?

— Oui.

— Alors embrasse-moi. Tu m'enverras de là-bas des nouvelles de mon conseil.

Dès le jour suivant, Marcelle entra chez Henri pour lui demander l'autorisation de passer quelque temps à la Guillebardière. Au premier mot, il sauta sur sa chaise.

— Au mois de mars à la campagne, y pensez-vous ?

l'Empereur a voulu créer par la loi militaire, une institution qui, tout en ménageant les finances de l'Etat et les charges des populations, permette à la France de jouer le rôle qui lui convient en Europe. »

JOURNAL DES DÉBATS.

A propos des discussions économiques qui sont à la veille de s'engager au Corps législatif, le *Journal des Débats* s'attache à constater cette sorte de marasme commercial dont on se plaint, depuis douze ou quinze mois, n'est nullement particulier à notre pays : « Ne sait-on pas, continue M. Chemin-Dupontès, que la situation critique de l'industrie, de celle du fer notamment, est aujourd'hui la même en Angleterre, aux Etats, sur le continent, partout ? Cette crise générale qui, Dieu merci, semble en ce moment vouloir céder, où peut-on en chercher les causes, si ce n'est dans le concours de faits et de circonstances exceptionnels, dans les inquiétudes qui ont si longtemps plané sur l'état politique de l'Europe... sans compter une assez sérieuse pénurie de grains, dont la liberté du commerce a seule atténué les redoutables effets, sans compter surtout le ruineux et accablant fardeau des armements à outrance dont demeuraient infestés, en pleine paix, tous les gouvernements européens. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Après la communion, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, Son Altesse Impériale ayant été reconduite à sa place. S. Em. le grand aumônier, archevêque de Paris, a adressé, du pied de l'autel, à Leurs Majestés et au Prince les paroles suivantes qui ont ému tout l'auditoire :

« Prince, le grand acte de votre première communion est accompli. Vous venez de contracter avec Jésus-Christ une alliance intime et sacrée ; il habite votre cœur, où sa présence porte lumière, justice et force. Et il n'en peut être autrement : les princes de la terre marquent leur passage par des bienfaits ; comment donc le Roi du ciel ne laisserait-il pas en vous des traces de sa visite auguste ? En effet, la Sainte-Eucharistie que vous avez reçue est ainsi nommée à cause des nombreux bienfaits dont elle est le mémorial et la continuation ; car Jésus-Christ s'y communique aux hommes aussi réellement et aussi efficacement qu'il s'est livré pour le salut croix. Puis donc qu'il s'est donné tout à vous, soyez tout à lui pour l'adorer comme votre créateur et maître, pour le désirer souverainement comme votre fin dernière, pour lui rendre grâce comme à votre bienfaiteur et l'invoquer comme votre défenseur et votre appui.

« Oui, votre appui, dans la pratique des vertus qui doivent distinguer le chrétien et dans l'accomplissement des obligations qui attendent le prince. Votre jeunesse me touche et votre avenir m'émeut ; par-dessus la félicité paisible de vos premières années qui s'épanouissent doucement entre le génie et le courage, la grâce et la bonté, votre destinée m'apparaît avec quelques-uns de ses orages et de ses combats. Les murailles de cette chapelle reculent et disparaissent, à mes yeux, et derrière vous j'aperçois la France entière avec un demi-siècle de son histoire. Cette austère vision inspire à mon cœur d'évêque et de français des sentiments et des vœux où j'oserais dire qu'il y a de la sympathie et du respect, de la tendresse et du dévouement. Je crois, du reste, qu'en m'exprimant ainsi, je ne fais qu'interpréter cette noble et religieuse assemblée.

« Tous ici nous demandons avec vous, prince, que la sagesse de Dieu vous dirige, que sa justice vous soutienne, que sa bonté vous console et que sa puissance vous protège ; qu'il vous inspire la modération dans la prospérité, la prudence dans les conseils,

s'écria-t-il.

— Le mois d'avril est si près !

— Mais c'est justement l'époque où l'on danse le plus à Paris.

— Je ne danserai pas, je suis trop fatiguée.

— Il n'y paraît guère ; vous avez une mine charmante.

— Il y a des mines trompeuses... Laissez-moi partir.

— Mais à défaut de bal, il y a les dîners ! J'en dois quatre pour le moins.

— Vous les donnerez sans moi.

— Vous voulez que je reçoive des femmes à moi tout seul ! mais leurs toilettes seraient perdues.

— Je vous en prie.

— Impossible ! Je vous jure que vous vous portez fort bien. Songez que c'est la première fois que nous recevons le directeur de l'*International-Bank*, un homme pour qui les livres sterling sont comme des pois secs... Il ne marche pas sans milady Church, sa femme. Et les Anglaises sont très-formalistes, vous le savez.

— Marcelle s'assit avec accablement.

— Vous ne savez pas, vous, combien j'ai besoin de repos ! reprit-elle.

— Vous vous reposerez ici.

— Un mois seulement, là-bas... après quoi nous dînerons tant que vous voudrez.

— Bonté divine ! un mois ! Pas une semaine seulement !

Un valet de pied parut en ce moment, et annonça que M. de Vandelle faisait demander si madame de Chervette pouvait le recevoir.

— Tenez, s'écria Henri avec un léger sourire, voilà une occasion de vous distraire qui vient s'offrir à vous tout naturellement.

— Vous me le conseillez, vraiment !

— Pourquoi non ! Je ne sais rien de mieux que le marivaudage pour ramener le sourire sur des lèvres

l'énergie dans l'action, la constance dans les fatigues et les périls ; qu'il vous donne un esprit supérieur, une volonté droite et ferme, un cœur magnanime, une âme maîtresse d'elle-même ; qu'il vous rende invincible aux tentations de l'heureuse fortune et aux séductions de la flatterie, et qu'il vous accorde d'avoir toujours la parole sobre et contenue du commandement, les mœurs correctes et graves du législateur, une vie pleine de mérite et de félicité ! Maintenez-vous dans la vertu, dans une assidue vigilance sur vous-même, par la fidélité à la prière et par la pratique des sacrements. Aimez l'Eglise et la France, servez Dieu et votre pays ; soyez un grand chrétien et un grand prince, et que la bénédiction du Saint-Père reste à jamais sur vous et vous porte bonheur pour le temps et pour l'éternité !

« Sire, Madame, puis-je espérer que Vos Majestés ne refuseront pas l'hommage des sentiments que leur doit cet auditoire dans une circonstance si mémorable et si chère à la Famille impériale ? »

« Si m'était permis de rendre ce que nous éprouvons tous, j'emprunterais à l'Eglise une prière que les pontifes prononcent au sacre des souverains.

« Je la répéterai donc cette prière avec un mouvement de cœur qui ne diffère pas de la piété filiale, pour employer la langue des anciens, qui saluaient dans les chefs de l'Etat les pères de la patrie : *In hoc solio confirmet vos Deus, et in regno eterno secum regnare faciat Christus !*

« Oui, que Dieu vous affermisse sur ce trône, et que Jésus-Christ vous fasse régner avec lui dans sa gloire !

« Que vos bonnes œuvres et votre piété, Madame, se placent comme une garde invisible et puissante autour de ce que vous avez de plus cher et protégent ainsi la France, maintenant et plus tard ; qu'elles vous suivent un jour et vous composent dans le ciel un diadème encore plus beau que celui que vous portez si bien sur la terre !

« Sire, que Dieu continue d'être avec vous et de donner à vos conseils la sagesse, à votre caractère le calme et la modération, à votre cœur la miséricorde et la bonté, à votre bras la force, à vos entreprises le succès, à vos armées la victoire, à l'Empire la prospérité ! et qu'il réserve un trône élevé parmi les élus au monarque qui fait asseoir la France à un si haut rang dans l'assemblée des nations ! »

Mgr Chigi, nonce du Saint-Siège, s'est rendu samedi, aux Tuileries, dit la *Presse*, pour féliciter, au nom du Saint-Père, l'Empereur et l'Impératrice, à l'occasion de la première communion et de la confirmation du Prince Impérial. On assure que le vénérable représentant de Pie IX s'est rendu ensuite auprès du Prince et s'est associé, au nom du Souverain-Pontife, aux vœux éloquentement exprimés par Mgr l'archevêque de Paris, pour Son Altesse Impériale et ses augustes parents. Ces vœux se résument dans la touchante péroraison de l'éloquent prélat :

« Aimez l'Eglise et la France, servez Dieu et vos pays, soyez un grand chrétien et un grand prince, et que la bénédiction du Saint-Père reste à jamais sur vous et vous porte bonheur pour le temps et l'éternité. »

LE BAL INTERNATIONAL.

On nous écrit de Paris, 10 mai :

Hier soir à eu lieu à l'Opéra le bal international annoncé depuis près de deux mois. Le but charitable de cette fête qui était de secourir les militaires blessés de tous les pays y avait attiré une affluence considérable. Le corps diplomatique, les ministres, les membres du conseil privé garnissaient les loges de côté. Celles du milieu avaient été transformées en une seule, où se trouvaient réunies les dames patronesses.

L'Empereur et l'Impératrice sont arrivés à onze heures 1/2, avec une magnifique escorte de lanciers de la garde. L'Impératrice portait une robe verte garnie de diamants et d'émeraudes. Un diadème et un collier de brillants complétaient sa toilette. LL. MM. sont parties à une heure moins 1/4. Quand on songe

vres mélancoliques !

— Eh bien ! faites entrer, dit Marcelle au domestique, qui se retira.

Le lendemain, Elise recevait un petit mot de Marcelle qui ne contenait que ces deux lignes :

« M. de Chervette ne veut pas que je parte ; à la grâce de Dieu ! »

— Hum ! cela se gâte, murmura Elise qui froissa le billet.

L'habitude reprise, M. de Vandelle revint une seconde fois, puis une troisième, puis souvent, puis beaucoup. Il n'était pas seulement dans l'intimité de la maison, il était dans l'intimité de madame de Chervette. Elle était rentrée dans sa vie accoutumée, sortant chaque jour, surtout sortant le soir, troublée, ahurie, ne pensant plus, se laissant aller au courant de la vie mondaine avec un vague ennui et une source d'irritation. Elle essayait des robes, elle dînait en grande cérémonie sous des flots de lumière, elle dansait, elle allait à l'Opéra chaque semaine avec des diamants au cou, et le même bal la poursuivait de salon en salon. Elle se couchait très-tard, et se levait plus tard encore. Partout où elle allait elle rencontrait Gaston. Quelquefois Henri, en rentrant, vers trois ou quatre heures du matin, la prenait par la taille, et l'embrassant :

— Eh bien ! n'avais-je pas raison ? N'est-on pas mieux à Paris que dans un château humide de la Normandie ? N'est-tu pas heureuse, dis ?

— Très-heureuse, répondait Marcelle.

IX.

Elle était très-pâle, cependant, et n'écrivait presque plus à sa grand-mère. Elle n'avait pas non plus le temps d'aller voir madame Estourmel. Elle n'osait pas descendre au fond de son cœur et s'interroger ; il lui semblait, si l'on peut s'exprimer ainsi, que sa

qu'Elles ont quitté Paris ce matin à 8 h. 1/2 pour se rendre à Orléans, on comprend que le trône n'est guère synonyme de repos.

Le quadrille d'honneur a été conduit par M<sup>me</sup> de Metternich, M<sup>me</sup> de Moltke, M<sup>me</sup> de Saillan et une autre dame de la cour. Les danses ont été rares ; il y avait trop d'habits noirs.

Strauss, conduisait un orchestre de 100 musiciens.

Le patronage de l'Empereur et de l'Impératrice, des ambassadeurs, des ministres et de la cour explique la magnificence qui a été déployée. On peut dire que jamais, pas même à la représentation de gala donnée l'année dernière au Czar et au roi de Prusse, l'on n'a vu une telle profusion de diamants, de fleurs de décors et de beautés.

On évalue le chiffre des recettes à 100,000 fr. et le chiffre des dépenses à 40,000 fr. Ce serait donc un bénéfice de 60,000 fr. pour les militaires blessés.

— On nous écrit de Rome que d'ici à quelques jours, le pape Pie IX quittera cette ville, sur le conseil des médecins, pour se rendre à la villa Albani.

— Le gouvernement belge a, paraît-il, l'intention de présenter la semaine prochaine aux chambres un projet de loi supprimant les jeux de Spa.

— Le tribunal correctionnel de Tours a condamné à 2000 fr. d'amende M. Mazereau, imprimeur, pour défaut de déclaration et de dépôt d'une affiche annonçant par la seule indication du titre, la mise en vente du *suicide, requête des humbles à sa grandeur l'archevêque de Tours*, par M. Victor Lefebvre.

— Les avis d'Alger portent qu'à la suite du meurtre d'un enfant français assassiné par des Arabes, des rassemblements populaires ont eu lieu pendant deux jours. Dix mille personnes ont assisté aux obsèques de l'enfant. Les journaux d'Alger et de Blidah demandent le désarmement des indigènes et l'interdiction du port de couteaux à la ceinture.

— Les débris de la vieille garde s'en vont : à peine en comptait-on une centaine à la commémoration du 5 mai ; il y en avait encore 186, l'année dernière : en 1861, ils étaient au nombre de 367. On remarquait, mardi dernier, dans leurs rangs, une cantinière âgée de 88 ans.

— Le mariage de l'infante Isabelle d'Espagne, fille aînée de la reine, avec le duc de Gergenti, frère de François II de Naples, est fixé au 13 mai.

— Il résulte, dit-on, des rapports transmis des départements au ministère des finances que les impôts indirects, pour le mois d'avril écoulé, ont donné des résultats très-satisfaisants et qui dénotent une reprise marquée dans le mouvement commercial, industriel et agricole. Les évaluations budgétaires seraient sensiblement dépassées et le mouvement transactionnel tendrait à se développer sur tous les points du territoire. On est autorisé à penser que l'amélioration survenue dans les récoltes, puis la reprise du travail de bâtisse et de l'ouvrage usinier ou manufacturier, consolideront cette situation, assez longtemps attendue pour qu'aucune complication du dedans ou du dehors ne vienne la compromettre.

Pour extrait : A. Layton.

pensée avait respiré du chloroforme. Il était clair aussi qu'elle ne resterait pas à tout jamais dans cet état d'engourdissement.

Un jour, à quelque temps de là, Gaston se trouvait auprès d'elle. L'air était chargé d'orage. Entre eux la conversation languissait. Ils avaient peut-être trop de choses à se dire pour parler beaucoup. Des mots vides interrompaient le silence lentement. Des frissons couraient sous la peau de Marcelle. Soudain elle se plaça devant son piano :

— Nous m'avez entendu chanter une fois, dit-elle ; voyez donc si j'ai fait des progrès.

Elle chanta le même air espagnol avec des accents dont tout à l'heure elle n'aurait pas soupçonné la puissance. Tout vibra en elle. C'était la voix des regrets déchirants de l'illusion disparue, des mornes abattements, des espérances amères. Quand ses lèvres se fermèrent, ses mains mortes sur le clavier, M. de Vandelle était à ses pieds. Il ouvrait la bouche, elle appuyait dessus sa main tremblante.

— Jurez-moi seulement de ne pas mentir, dit-elle, si vous m'aimez, vous m'aimez... si vous ne m'aimez plus, vous me le direz.

— Ah ! je jure que je suis à vous ! s'écria-t-il.

— J'accepte, dit-elle.

(La suite au prochain numéro.)

Le *COSMOS*, Revue politique et sociale hebdomadaire des progrès des sciences et de leurs applications dirigée par M. Victor Meunier.

Le *Cosmos*, qui est dans sa 16<sup>e</sup> année, paraît tous les samedis, par numéros de 2 feuilles grand in-8<sup>o</sup> (32 pages), format de la *Revue des Deux Mondes*, texte compacte. C'est le seul journal scientifique traitant des matières politiques et d'économie sociale. Prix : 23 fr. par an pour les départements ; 12 fr. pour 6 mois ; 7 fr. pour 3 mois. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Envoyer un mandat de poste à M. Victor Meunier, 7, rue Ferronet, à Paris.



Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Bailargue (Hérault), 7 mai. — Nos vignes sont belles, la végétation marche bien; la sécheresse ne leur a pas fait de mal.

La gelée des 11 et 12 avril, n'a pas laissé chez nous des traces bien apparentes.

Par continuation, les affaires sont toujours calmes et les prix stationnaires.

Bourgeuil (Indre-et-Loire), 7 mai. — La vigne se présente bien, elle profite admirablement des beaux jours de soleil et de chaleur.

Frontignan, 7 mai. — Depuis hier à deux heures du soir, la pluie a fait enfin son apparition, et au moment où je vous écris dix heures du matin, elle tombe avec abondance.

Les vins à vendre sont d'une rareté extrême; il en reste quelques petites parties dans les qualités inférieures dont on demande 200 fr. du muid (700 litres).

Toulouse (Haute-Garonne), 7 mai. — Les vignes ont moins souffert des dernières gelées que ne l'avait d'abord supposé.

Les acheteurs paraissent peu disposés à céder aux exigences des détenteurs; aussi les transactions sont-elles en ce moment presque nulles.

(Extrait du Moniteur Vinicole).

Jurisprudence

La cour de cassation s'est récemment prononcée sur la question de savoir si les hurlements d'un chien attaché à la garde d'une propriété peuvent être considérés, pour le possesseur de ce chien, comme une contravention de tapage nocturne.

Cette question a été résolue négativement, le fait dont il s'agit ne tombant pas sous l'application du code pénal, sauf aux voisins dont le repos serait ainsi troublé, à se pourvoir à fins civiles, ou devant l'autorité locale, qui apprécierait alors si elle doit intervenir par voie de réglementation.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include 14 Jeudi, 15 Vendr., 16 Samedi.

Publications: P. L. le 6, à 6 h. 46 du soir. D. Q. le 14, à 5 h. 24 du soir.

Chronique locale.

Nous apprenons avec regret que l'état de convalescence de M. Paulin Limayrac ne lui a pas encore permis de prêter serment entre les mains de l'Empereur.

COUR D'ASSISES DU LOT

PRÉSIDENCE DE M. AUDIDIER.

Audience du 11 mai.

Affaire Labourgade (J.-F.)—Attentats à la pudeur.

Labourgade (Jean-François), âgé de 38 ans, cultivateur à St-Pierre-Toirac, est accusé d'avoir depuis moins de dix ans et notamment dans le courant du mois de mars 1868, sur le territoire de cette commune, commis un ou plusieurs attentats à la pudeur sur la personne d'une jeune fille âgée de moins de 12 ans.

Au cours des débats, qui ont eu lieu à huis clos, la déposition d'un témoin à décharge ayant paru mensongère, M. le Président a ordonné son arrestation.

Reconnu coupable, Labourgade (Jean), pour qui le jury a admis les circonstances atténuantes, a été condamné à 3 ans de prison.

Ministère public : M. de Calmels-Puntis.

Défenseur : M<sup>e</sup> Lurguie.

Audience du 12 mai.

Affaire Apchié (Jean). — Crimes de vol et d'incendie.

Le 17 février dernier, vers six heures du matin, les habitants d'Arcambal furent mis en émoi par la lueur d'un incendie qui dévorait une maison appartenant à M. Céliari, maire de cette commune.

La justice fut bientôt sur les traces du coupable. Elle apprit que le contrebandier Apchié, avait offert de livrer à un autre contrebandier de ses amis, dans un avenir prochain, 3 ou 4 quintaux de tabac.

Il comparait donc aujourd'hui devant le Jury, sous la double inculpation de vol et d'incendie. Reconnu coupable par le Jury, qui admet en sa faveur des circonstances atténuantes, Apchié (Jean) est condamné à 8 années de réclusion.

Ministère public : M. Bouic.

Défenseur : M<sup>e</sup> Lurguie.

CONCOURS RÉGIONAL DE RODEZ

PRIMES ACCORDÉES AUX AGRICULTEURS DU LOT.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

1<sup>re</sup> classe. — Espèce bovine.

6<sup>e</sup> Catégorie. — Races françaises diverses pures.

Mâles. — 1<sup>re</sup> section. — Animaux de un à deux ans.

2<sup>e</sup> Prix. — M. le comte Murat (Joachim), à Labastide-Murat.

2<sup>e</sup> section. — Animaux de plus de deux ans.

2<sup>e</sup> Prix. — M. Deilhet, à St-Paul-Labouffie.

Femelles. — 3<sup>e</sup> section. — Vaches de plus de 3 ans.

Mention honorable. — M. le comte Murat.

7<sup>e</sup> Catégorie. — Races étrangères diverses pures.

Mâles. — 1<sup>re</sup> section. — Animaux de un à deux ans.

4<sup>e</sup> Prix. — M. Foulhiade, à Montvalent.

Femelles. — 1<sup>re</sup> section. — Génisses de 1 à 2 ans.

1<sup>er</sup> Prix. — M. Foulhiade.

2<sup>e</sup> section. — Génisses de 2 à 3 ans.

2<sup>e</sup> Prix. — M. Foulhiade.

3<sup>e</sup> section. — Vaches de plus de 3 ans.

2<sup>e</sup> Prix M. Foulhiade.

8<sup>e</sup> Catégorie. — Croisements divers.

Mâles. — 4<sup>re</sup> section. — Animaux de 1 à 2 ans.

2<sup>e</sup> Prix. — M. Foulhiade.

Femelles. — 4<sup>re</sup> section. — Génisses de 1 à 2 ans.

2<sup>e</sup> Prix. — M. Foulhiade.

3<sup>e</sup> section. — Vaches de plus de 3 ans.

2<sup>e</sup> prix. — M. Foulhiade.

2<sup>e</sup> classe. — Espèce ovine.

1<sup>re</sup> Catégorie. — Races du Causse, du Quercy et du Larzac.

Mâles.

4<sup>e</sup> Prix. — M. Foulhiade.

3<sup>e</sup> — M. Circal, à Montvalent.

5<sup>e</sup> — M. Lavergne, à Elvignac.

Femelles.

3<sup>e</sup> Prix. — M. Circal.

4<sup>e</sup> Catégorie. — Races étrangères diverses pures.

Mâles.

2<sup>e</sup> Prix. — M. Foulhiade.

5<sup>e</sup> Catégorie. — Croisements divers.

1<sup>er</sup> Prix. — M. Foulhiade.

Mention honorable. — M. Foulhiade.

3<sup>e</sup> classe. — Espèce porcine.

2<sup>e</sup> Catégorie. — Races étrangères.

Femelles.

2<sup>e</sup> Prix. — M. Foulhiade.

PRODUITS AGRICOLES.

Médaille d'or. — M. Foulhiade, pour les vins rouges.

Médaille d'argent. — M. Latapie, agent-voyer à Figeac, pour ses vins blancs.

Médaille de Bronze. — M<sup>me</sup> Latapie, née Victorine Maury, pour ses vins paillés.

Serviteur primé pour les soins donnés aux animaux.

70 fr. au sieur Lespinasse (Jean), employé chez M. Foulhiade depuis 15 ans.

CONCERT DE L'ORPHEON

L'Orphéon de Cahors donnait, dimanche soir, son premier Concert annuel. La salle du théâtre était comble avant l'heure, les dames, venues en grand nombre, opposent aux fleurs qui ornent la scène leurs fraîches toilettes et leurs sourires.

L'Orphéon a chanté dans cette même soirée trois autres chœurs : Les Paysans que l'on connaît déjà, et deux œuvres nouvellement apprises : les Pélerins et la Veillée de M. Saintis.

Cet allegro charmant se développe sur un mouvement de valse qui produit un effet irrésistible. L'audition de ces quatre morceaux nous a laissés sous cette impression, que l'Orphéon de Cahors progresse sans cesse.

Travaillez, prenez de la peine, chers orphéonistes, dirigés par une main habile, vos efforts ne peuvent rester stériles, ils vous conduiront aux plus brillants succès.

Un mot des solistes : Toujours MM. Cahuzac, Vayre et Millerat qui se produisent et nous chantent des airs d'opéra, des romances et des chansonnettes.

M. Vayre a tenu, comme toujours, le public sous le charme de sa voix douce et pénétrante. Nous en dirions autant de M. B..., si ses moyens n'avaient été paralysés en partie par un maudit enrouement.

M. C... dit les grands airs de basse avec une méthode et un goût qui lui font honneur. Un peu plus de hardiesse; que sa voix franchement posée, vibre dans toute sa puissance, et nous applaudirons l'organe comme nous applaudissons les qualités bien précieuses que M. C... possède déjà.

M. Millerat, finira par saisir la la du vrai comique. Il y a du Lassouche, chez notre jeune compatriote; un peu moins d'exagération et l'auditoire rira de bon cœur.

Remercions, en finissant, M<sup>me</sup> Combes, du rôle effacé qu'elle veut bien accepter dans ces soirées musicales. Accompagner, est toujours chose ingrate, surtout lorsqu'on a à faire à des chanteurs inexpérimentés qu'il faut relever dans leurs défaillances, soutenir sans cesse et remettre dans le ton à chaque instant.

Comme il importe que ces exonérations ne soient pas perdues, dès que les opérations du conseil de révision seront terminées dans un arrondissement, le sous-préfet devra informer le préfet du nombre des exonérations restant disponibles.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 20 au 25 avril 1868.

Mathématiques élémentaires.

Version latine. — 1 Pémézac; 2 Cayla.

Philosophie.

Mathématiques. — 1 Cambrouse; 2 Lacarrière.

Mathématiques préparatoires.

Mathématiques. — 1 Sol; 2 Rodolose.

Rhétorique.

Version grecque. — 1 Roudouly; 2 Sabrié.

Second.

Narration latine. — 1 Dol; 2 Chanet.

Troisième.

Thème latin. — 1 Tardieu; 2 Teyssède.

Quatrième.

Thème latin. — 1 Tulet; 2 Bourdin.

Cinquième.

Thème latin. — 1 Boulzaguet; 2 Michelet.

Sixième.

Thème latin. — 1 Depeyre; 2 Lapouble.

Septième.

Thème latin. — 1 Delmas (Jean); 2 Taillade.

Huitième.

Thème latin. — 1 Mazeillé; 2 Lavoison.

Enseignement spécial, deuxième année.

Narration. — 1 Castagné; 2 Vilas.

Première année.

Français. — 1 Rozières; 2 Bergerol.

Année préparatoire.

Mathématiques. — 1 Combelles; 2 Rigal.

Classe préparatoire, première division.

Lecture. — 1 Cantarel; 2 Poujade.

Deuxième division.

Lecture. — 1 Francis; 2 Castagné.

Troisième division.

Lecture. — 1 Toulouse; 2 Valette.

Cahors, le 6 mai 1868.

Le Proviseur, RICHAUD.

On nous écrit de Castelnau :

Il y a environ dix jours, un chien, appartenant au sieur Ausset, de Ste-Alauzie, parti enragé de chez son maître.

On nous écrit de Cajarc :

Tout Cajarc est encore sous l'impression d'un fait extraordinaire, arrivé ces jours derniers. A la sortie de la ville, on voit un rocher dont la cime élevée s'avance sur un précipice profond.

On nous écrit de Martel :

Un assassinat a été commis dans la commune de Creysse, dans la nuit du 10 au 11 mai courant, vers onze heures du soir.

La victime est le nommé Parlange, de Rignac, commune de Cuzance, sujet espagnol naturalisé. Ce malheureux a reçu 14 coups de ciseaux sur diverses parties de la tête et de la figure.

Un tailleur d'habits, du lieu de Rignac a été arrêté, comme auteur du crime. Un tailleur du village de Creysse, qui paraît être son complice a été également arrêté. L'affaire s'instruit.

A partir du 11 mai, il y aura dans chaque train de voyageurs sur le chemin de fer d'Orléans, trois compartiments réservés aux dames voyageant seules. Un de ces compartiments est réservé à chacune des trois classes de wagons, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

EXONÉRATION.

On nous mande de Paris que le ministre de la guerre a décidé comme il suit les mesures à prendre lorsque le nombre des exonérations prestataires accordées à un canton ne sera pas absorbé faute de demandes de la part des jeunes soldats.

Comme il importe que ces exonérations ne soient pas perdues, dès que les opérations du conseil de révision seront terminées dans un arrondissement, le sous-préfet devra informer le préfet du nombre des exonérations restant disponibles.



faite proportionnellement au nombre de ces dernières demandes; le résultat en sera notifié au sous-préfet, qui préviendra les intéressés du nombre d'exonérations restant disponibles.

Les sous-préfets mettront ces individus en demeure de faire connaître s'ils ont l'intention de se faire exonérer, et ils inviteront ceux dont les demandes auront été accueillies à effectuer immédiatement le versement de la prestation individuelle. Quant aux autres, ils les préviendront qu'ils doivent avoir recours au remplacement.

Les exonérations disponibles seront accordées : d'abord aux jeunes soldats dont les demandes avaient dû être repoussées à la suite de la première répartition, et qui persisteraient dans le désir de se faire exonérer; ensuite aux jeunes soldats qui, après avoir annoncé primitivement l'intention de se faire remplacer, auraient changé d'avis et réclamé le bénéfice de l'exonération.

Dans l'un et l'autre cas, les jeunes gens qui auront eu les numéros de tirage les plus élevés auront toujours la priorité sur les autres.

On sait qu'il est question de démonétiser les pièces de 5 fr. en argent et qu'une enquête a été ouverte à ce sujet. Quelques personnes ont cru qu'il s'agissait de retirer de la circulation cette monnaie. L'administration ne songe à rien de semblable. Il s'agit simplement d'enlever leur valeur légale aux pièces de 5 fr., comme on l'a fait pour les pièces de 2 fr., de 1 fr. et de 50 c., l'or devant devenir notre seul étalon monétaire.

Il circule, depuis quelques jours, divers bruits au sujet d'innovations que le ministre de l'instruction publique se proposerait d'introduire dans l'enseignement secondaire. « On remarquerait, dit un journal, le système actuel des études classiques et la tenue intérieure, ainsi que la distribution des classes. On supprimerait la récitation des leçons et l'on substituerait les valeurs autographiées aux devoirs dictés. L'étude du grec deviendrait facultative, etc. »

Le moindre inconvenient de ces rumeurs, c'est de reposer sur des informations tout à fait incomplètes. Il peut y avoir dans les hautes régions universitaires, des réformes à l'étude, mais elles n'ont et ne sauraient avoir pour objet l'espèce de révolution classique dont on parle.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Mai.
- Naissances.*
- 9 Menauges (Marie-Louise), rue Brives.
  - 0 Roudil (Jul.-Hypol.), rue du Coin-de-Lastié.
  - 10 Malique (Edmond), rue des Augustins.
  - 12 Maire (Elie-Emile-Désiré), place Impériale.
- Décès.*
- 11 Contival (Antoine), maçon, 41 ans, place Ste-Barbe.

- 11 Rousseau (Augustine), 25 ans, grande Chartrreuse.
  - 12 Enfant du sexe féminin présenté sans vie des époux Cassié et Curoux.
- Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance. S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines.

Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Faits Divers

Nous lisons dans le *Messenger de Toulouse* : Nous avons assisté, hier matin, au Concours régional, à une expérience très intéressante. M. Bonnet, de Nérac, a exposé un appareil destiné à permettre aux amputés du bras ou de l'avant-bras de se livrer aux travaux ordinaires de l'agriculture.

Cet appareil, qu'il appelle le *Bras rustique*, se compose d'un cylindre en cuir, fixé par des lanières à l'épaule opposée, et terminé par une douille à laquelle s'adaptent un anneau, un crochet, une faucille, une griffe, un ciseau, une pleine, suivant que l'on veut labourer, faucher, bêcher, pelleverser, ramasser la paille ou travailler le bois.

M. Bonnet avait emmené avec lui un manchot exercé. La commission s'est convaincue de la facilité avec laquelle cet ouvrier a rempli les diverses manœuvres mentionnées.

L'expérience a été poussée plus loin : M. Bonnet a demandé à M. le Maire l'autorisation de faire appel à la sanction de M. le docteur Battut. A cet effet, un des amputés de bras de ce chirurgien, un brasseur de Nailloux, qui se servait pour la première fois de l'appareil, a pu piocher et faucher d'une manière relativement satisfaisante. Avec l'habitude, il est permis de penser qu'il pourra reprendre ses anciennes occupations.

Une personne charitable de notre ville, prévenue de cette heureuse perspective, a immédiatement acheté pour ce malheureux le *Bras rustique* de M. Bonnet.

Le jury a décerné une médaille d'or à M. Bonnet.

CONSEILS AUX CAMPAGNARDS. — Le loir, qui a la forme de la souris, est très-friand des fruits mûrs; il grimpe sur les arbres et les espaliers et y dévore le fruit mûr. On l'en empêche facilement en plaçant au pied des arbres fruitiers un bourrelet de fougère verte et en posant des tampons de fougère verte de distance en distance dans les espaliers.

L'odeur de la fougère est un toxique violent pour le loir.

Un horticulteur nous fait connaître, dans la *vie à la campagne*, le moyen qu'il emploie avec succès pour détruire les criocères.

Ces insectes envahissent les jeunes semis d'asperges, qu'ils détruisent souvent en entier, malgré la chasse la plus assidue.

Fatigué de n'obtenir aucun résultat par ce dernier moyen, M. Le Rasse a imaginé de répandre de la suie ordinaire de cheminée sur les jeunes plants d'asperges. L'effet est prompt et infaillible.

Après avoir renouvelé durant quelques jours, le matin à la rosée, le répandage de la suie, les criocères disparaissent, leurs larves sont détruites et la plantation est sauvée.

Le nombre des lycées de France, qui n'était que de 35 en 1809, de 38 en 1830, de 53 en 1848, est aujourd'hui porté à 81. Ce sont donc 28 lycées qui ont été créés de 1848 à 1867.

Les seuls départements qui en soient encore privés sont ceux des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, des Ardennes, de l'Ariège, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, de la Drôme, d'Eure-et-Loir, de la Lozère, de l'Oise, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Savoie, de Seine-et-Marne et des Vosges. Dans ces départements, des collèges communaux bien organisés, ou tout près d'eux des lycées impériaux, donnent satisfaction à tous les besoins pour l'enseignement secondaire.

Un phénomène assez extraordinaire vient de se produire dans une commune des environs de Mont-de-Marsan. Le fait nous est affirmé par des personnes dignes de foi et nous sommes en mesure d'en garantir l'authenticité. Voici de quoi il s'agit :

Une mule dépendant du cheptel d'une maitairie du nom de *Menasse*, sise à St-Pierre-du-Mont, près Mont-de-Marsan, et appartenant à M. Blanchard, propriétaire, vient de mettre bas un animal parfaitement conformé et à terme. Ce produit tient plutôt de la race chevaline que de l'espèce mulassière. Ses pieds sont ceux d'un cheval, ses oreilles et sa tête sont très petites, son col est élégant. La mule n'éprouve aucune répugnance à allaiter son produit qui jouit d'une santé robuste.

Bien que le mulet ne soit pas absolument infécond, puisque des exemples authentiques prouvent qu'il peut engendrer de même que la mule peut produire, la parturition d'un animal hybride est un fait jusqu'à ce jour inouï dans nos contrées.

Des expériences vont être tentées pour essayer de rendre plus fréquents ces cas de fécondité et d'arriver à la formation d'une nouvelle espèce. Nous faisons des vœux pour le succès sans toutefois l'espérer, car il est établi que les produits des hybrides sont peu féconds et que leur race ne tarde pas à disparaître.

LES TROIS OUVRAGES DU DOCTEUR JOZAN

- A l'usage des gens du monde :
- 1° *Traité des maladies des voies urinaires de l'homme*, 12<sup>e</sup> édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques.
  - 2° *Traité d'épuisement prématuré*, 4<sup>e</sup> édition, 650 pages.
  - 3° *Traité des maladies des femmes*, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques.
- Chaque ouvrage, prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur JOSAN, 182, rue de Rivoli, et ANIÉRE, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

**L'épargne** véritablement le plus complet et le moins cher des journaux financiers, publiée, chaque dimanche, POUR 2 FR. 40 PAR AN, plus de matières que ces journaux réunis : tirages, tableaux de bourse, recettes des chemins, changes, situations, émissions, convocations, comptes-rendus d'assemblées générales, conseils gratuits, articles raisonnés, qui en font le guide indispensable des actionnaires et obligataires. Envoyer mandats en timbres-poste, 7, place de la Bourse, Paris.

**L'ÉVÈNEMENT ILLUSTRÉ** vient de publier son 37<sup>e</sup> numéro. C'est un journal littéraire écrit avec infiniment d'esprit, dans lequel paraît en feuilleton le *Paricide*, par ADOLPHE BELOT. Bureaux : 43, faubourg Montmartre, Paris.

**L'ÉCLAIR** 30, rue Bergère, Paris. — Sommaire de la 19<sup>e</sup> livraison.

Chronique, Feu Langlois. — Notre grand monde, Hector de Callias. — Salon de 1868, Etienne Carjat. — Entre lions abyssins, Ed. Thiaudière. — Les chacals, Henri Derville. — Dumas fils, Ed. Drumont. — Zies-zacs, Léon Dommartin. — Regain de la semaine, A. Desvignes. La mode, Marie Géniole. — Causerie dramatique, Gabriel Prévost.

**LE TOUR DU MONDE** Sommaire de la 435<sup>e</sup> livraison.

*Le Far-West américain*, par M. L. Simonin, 1867. — Texte et dessins inédits.

Sommaire de la 436<sup>e</sup> livraison.

*De Paris à Bucharest*, causeries géographiques, par M. Lancelot, 1860. — Texte et dessins inédits.

Annonces Judiciaires.

**ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.**  
AVIS. — Le dimanche 17 mai, à 9 heures du matin, à Marcihac-du-Lot, arrondissement de Figeac, par le ministère de M<sup>e</sup> Fréjaville, huissier, il sera procédé à la vente aux enchères du mobilier inventorié, dépendant de la succession vacante de M. Lasserre, pharmacien, décédé.  
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Dufour, notaire, à Marcihac.

Etude de M<sup>e</sup> Séguy, avoué à Figeac.  
L'adjudication des immeubles appartenant aux enfants mineurs de Philippe Rouget-Day, aura lieu le vendredi, cinq juin, à 2 heures, dans la salle du tribunal de Figeac.  
(Extrait de l'*Echo du Quercy* du 9 mai).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
FONDS DE GARANTIE : VINGT-SEPT MILLIONS

PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DE BÉNÉFICES

Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées.

RESULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNEE 1866.

Assurances vie entière (comme pour l'année 1865 et 1866).... 4 fr. 20 c. pour 100.

Assurances mixtes (comme pour l'année 1866)..... 5 fr. 40

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.

S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, au coin de la rue Laffite, ancienne rue de Provence, 40, et à M. Gobert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est.

Avis à MM. les Entrepreneurs des Chemins de Fer.

A VENDRE

Bois de Chêne, 1<sup>re</sup> qualité; Madriers et grosses pièces de charpente équarries à vive arête.

Les Bois sont déposés à Courbenac, près Puy-l'Évêque.

S'adresser pour traiter, à M. Doranou, Entrepreneur à Rodez, ou à M. Delord, à Puy-l'Évêque.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 1 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

L'EUROPE

Société d'assurances mutuelles à primes fixes contre l'incendie.

Autorisée par décret impérial du 18 juillet 1860, rue de Rivoli, n° 132, à Paris.

La Compagnie demande un agent principal; Il lui sera accordé de très fortes remises et appointements. S'adresser franco à la direction générale.

1868

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT

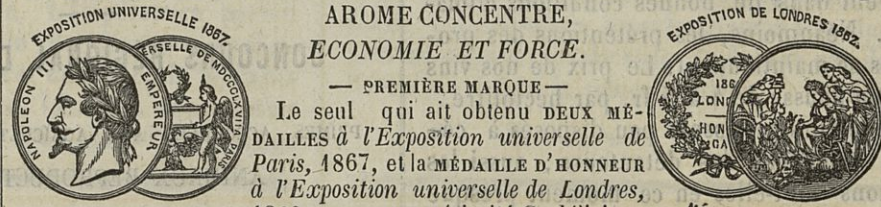
ÉDITÉ PAR A. LAYTON.



EN VENTE, A CAHORS.

Chez MM. Calmette, Bourin, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet, FIGEAC, M. Delbos. A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

CAFÉ DES GOURMETS



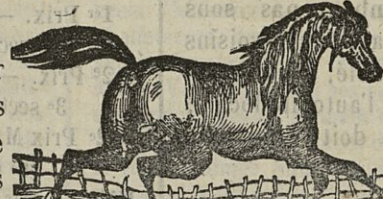
AROME CONCENTRÉ, ÉCONOMIE ET FORCE. — PREMIÈRE MARQUE — Le seul qui ait obtenu DEUX MÉDAILLES à l'Exposition universelle de Paris, 1867, et la MÉDAILLE D'HONNEUR à l'Exposition universelle de Londres, 1862, pour sa supériorité. Ce délicieux produit n'est pas un café indigène : c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles; il est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, AVAIT ÉTÉ DE 4,810,230 KILOS, s'est élevée en 1865 à 4,920,600 kil. et en 1866 à plus de : Deux millions cinq cent mille kilos.

ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil. Quatre cent millions de tasses.

Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café par sa supériorité bien réelle. Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre :

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Veront chez lui, Posté aux chevaux, Galeri Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.



A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON